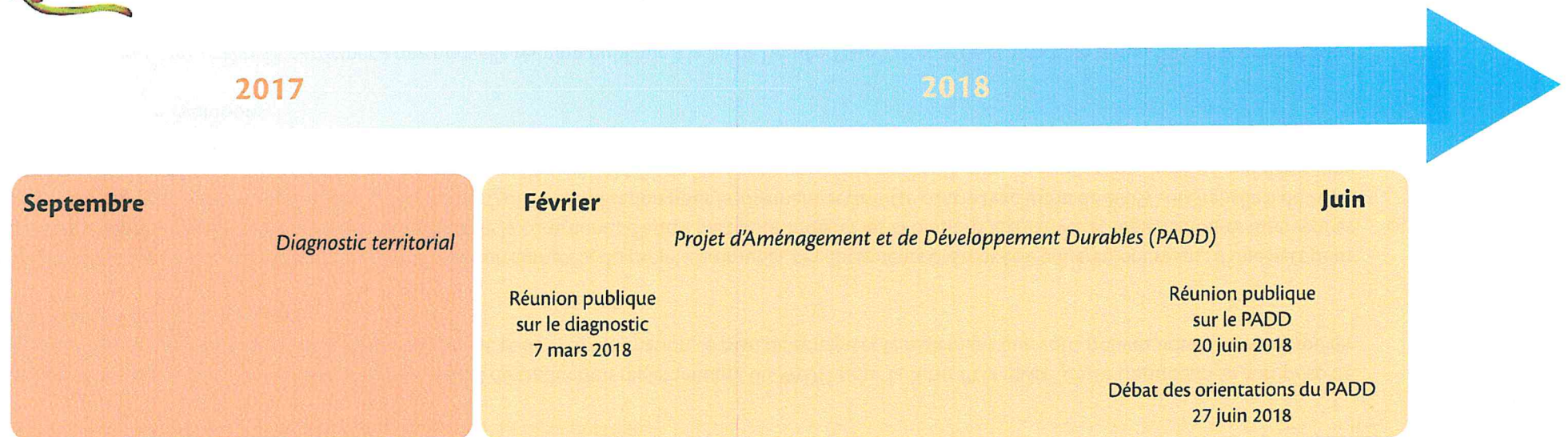




Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Où en sommes nous ?



L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est aujourd'hui terminée et validée suite au débat des orientations générales qui a eu lieu en Conseil Municipal le 27 juin dernier. Cette pièce centrale du PLU vous a été présentée lors de la réunion publique du mercredi 20 juin dans la salle communale.

Le PADD est l'une des pièces maîtresses du PLU. Il est l'expression du projet communal porté par vos élus pour les 10 prochaines années. Il fixe les grandes orientations retenues en matière d'aménagement, tout en veillant à respecter les prescriptions imposées par les documents supra communaux, au premier rang desquels figure le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Avant-pays Savoyard approuvé en septembre 2015. Ce SCoT est un document de planification territoriale élaboré à l'échelle des Communautés de Communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers et de Yenne. Il fixe notamment les orientations et les prescriptions à respecter en matière de limitation et de modération de la consommation de l'espace, ou encore de protection des espaces naturels et des réservoirs écologiques. Le projet communal souhaité par les élus doit donc s'inscrire en compatibilité avec les prescriptions spécifiques du SCoT attribuées à la commune de Nances.